

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 Juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf juin à 20 h 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique LHOMME, Maire.

Présents :

MM. : Dominique LHOMME, Jean-Paul JESSIONESSE, Christian PORTIER, Michel BOUCHE, Bernard BONENFANT, Daniel MONTOUILLOUT, Michel ROYER.

Absents excusés : M. Sylvain JESSIONESSE (pouvoir à M. Lhomme Dominique), M. BRAGUE Laurent.

Monsieur Michel ROYER est nommé secrétaire de séance.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'observer un moment de recueillement en hommage à Madame Dominique LE FOUEST, conseillère municipale de 2001 à 2018.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Transfert de compétence et modification des statuts de la CCCVA pour la prise de compétence facultative « Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques »
- Travaux au moulin – 2^{ème} tranche

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 06 Avril 2018 qui est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

Création d'un Conseil d'Orientation de la Politique de l'Eau (COPE) unique pour les communes de Chaserey – Etourvy – Quincerot – Trichey et Villiers le Bois

Suite à la mise en place de la loi NOtré, le syndicat d'eau Etourvy/Chaserey a été dissous et remplacé par un COPE (Conseil d'Orientation de la Politique de l'Eau), COPE placé sous la responsabilité administrative et financière du SDDEA, Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube.

Ce COPE fournit toujours en eau potable les communes de Quincerot, Trichey et Villiers le Bois et le prix de vente d'eau à ces communes est fixé par une convention devenue aujourd'hui obsolète.

Plutôt que d'établir une nouvelle convention il a été convenu de constituer dès 2018 un COPE unique réunissant Chaserey, Etourvy, Villiers le Bois et Trichey. Pour des raisons administratives Quincerot n'intégrera ce nouveau COPE qu'au 1^{er} janvier 2019.

Les moyens financiers de ces collectivités sont donc mutualisés et les prix de vente d'eau et d'abonnement de compteurs seront harmonisés sur les 5 communes dès 2019.

Si ce nouveau COPE fusionné permet de réaliser des économies de structure, d'autres éléments sont à prendre en compte pour les dépenses :

- Ainsi la nécessité impérative de fournir aux usagers une eau de qualité irréprochable et conforme au cahier des charges établi par la loi et l'ARS, Agence Régionale de Santé, ne permet plus de confier un certain nombre de tâches essentielles aux bénévoles qui les assumaient jusqu'à présent : nettoyage périodique et régulier de l'ensemble des réservoirs (1 fois par an), purges périodiques et régulières de l'ensemble des terminaux des canalisations (6 fois par an), surveillance et maintenance des différents dispositifs de chloration dans l'ensemble des réservoirs, relevés et surveillance des prélèvements effectués par chacune des collectivités afin de détecter au plus vite les fuites éventuelles ...

Toutes ces tâches seront désormais effectuées par les services techniques du SDDEA, en lieu et place donc des différents bénévoles, avec bien sûr une incidence sensible sur les coûts.

- Suite à des instructions formulées par l'ARS des travaux conséquents sont à réaliser dans l'ensemble des réservoirs en fonctionnement : remplacement des échelles en métal acier par des échelles en inox ou alu, remplacement de tous les systèmes de sécurité avec parfois le changement des portes métalliques.
- Enfin obligation légale de lier le prix de vente de l'eau aux dépenses de fonctionnement et celui de l'abonnement aux dépenses d'investissement.

Tous ces éléments ne pourront qu'amener le nouveau COPE à augmenter sensiblement les tarifs de vente d'eau et d'abonnement pour l'année 2019.

Dossier Landion

Les dates pour l'enquête publique ne sont pas connues à ce jour alors que le commissaire enquêteur a été nommé par le Préfet. La vidange du plan d'eau, prévue initialement, à partir du 3 juillet 2018 doit avoir lieu en parallèle avec l'enquête publique. Les précautions d'usage seront respectées et la vidange du plan d'eau se fera sous le contrôle de la fédération de la pêche.

Assainissement non collectif des bâtiments communaux

Le dossier a été déposé par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) auprès de l'Agence de l'Eau du Bassin Seine Normandie pour la prise en charge de l'étude à hauteur de 60 %. La réponse est attendue pour septembre ou octobre 2018.

Dossier église

Le dossier d'Etourvy a définitivement été retenu dans le cadre du dispositif mis en place par la mission confiée à Stéphane Bern. 269 dossiers ont été sélectionnés dont 18 emblématiques. Les 251 autres dossiers sont dits prioritaires dont celui de l'église d'Etourvy.

Une des raisons expliquant ce choix tient certainement au fait que notre dossier s'inscrit dans la continuité du plan d'aménagement du village et de développement touristique initié en 2009, avec entre autres les rénovations du lavoir, du moulin et du pigeonnier.

D'autre part, la commune avait reçu en 2015 le prix départemental des Rubans du Patrimoine pour la rénovation du gîte « le Four à Pain » et de son petit patrimoine, ce qui montrait son degré d'implication dans ce domaine.

D. Lhomme fait ensuite un point sur les aides en attente :

- La décision de la Sauvegarde de l'Art Français doit être prise ce jour et devrait donc être très prochainement connue.
- La souscription publique a été lancée le 17 mars 2018 et le montant collecté à ce jour est de 2 030.00 €
 - Comité de suivi : il s'est réuni deux fois et a identifié un certain nombre d'entreprises à contacter. Le minimum à atteindre avec la souscription pour bénéficier d'une aide supplémentaire est de 15 000 € voire 31 600 €. La Fondation du Patrimoine de Champagne Ardenne va éditer un nouveau bulletin de souscription indiquant qu'Etourvy a été retenu dans le cadre de la mission Bern.
 - La réunion pour la signature des ordres de service avec l'architecte et les entreprises retenues est fixée au mardi 26 juin 2018 à 9 heures.

Dossier scolaire :

Le conseil municipal prend connaissance des informations suivantes :

- Volonté de l'Education Nationale de supprimer les R.P.I. dispersés
- Mise en place de l'école du socle (regroupement des classes de CM1-CM2 et 6^{ème})

Lors de la séance du 09 mai dernier, le Syndicat des écoles Chesley/Etourvy a pris connaissance de la proposition de la commune de Chesley de construire un pôle scolaire répondant aux attentes de l'éducation nationale comprenant 2 ou 3 classes primaires, 1 classe maternelle, 1 cantine, le tout avec garderie et salle d'évolution. Les membres du syndicat ont accepté à l'unanimité cette proposition sachant que l'investissement sera à la charge de la commune de Chesley et les coûts de fonctionnement après ouverture du RPI concentré seront à la charge du syndicat.

Ce projet sera présenté à l'Inspection Académique en juillet et il sera proposé à d'autres communes de rejoindre le syndicat.

Mise à jour des commissions communales et des délégués aux différents syndicats

Suite au décès de Mme Le Fouest Dominique, le conseil municipal procède à la mise à jour des différentes commissions ainsi qu'à l'élection de nouveaux délégués aux syndicats :

Après mise à jour, les commissions communales sont ainsi constituées :

Commission des finances : Mrs Jessionesse Jean-Paul, Jessionesse Sylvain, Portier Christian, Royer Michel.

Commission d'appels d'offres :

- 3 titulaires : Mrs Portier Christian, Brague Laurent, Montouillout Daniel
- 3 suppléants : Mrs Jessionesse Jean-Paul, Royer Michel, Bonenfant Bernard
- Président : M. Lhomme Dominique

Après élections, les délégués aux différents syndicats sont les suivants :

COPE Chaserey/Etourvy : Mrs Lhomme Dominique, Jessionesse Jean-Paul, Portier Christian, Royer Michel.

Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube :

Titulaire : M. Lhomme Dominique

Suppléant : M. Portier Christian

Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube, compétence Assainissement non collectif et eau potable :

Titulaire : M. Lhomme Dominique

Suppléant : M. Portier Christian

Délégation au Maire

Lors du dernier renouvellement du conseil municipal, le receveur municipal avait proposé à la commune la prise d'une délibération afin de donner au maire des délégations permettant entre autre, une gestion administrative facilitée notamment envers la trésorerie. Le conseil municipal décide de délibérer sur l'ensemble des délégations conformément à l'article L 2122-22 du CGCT.

Règlement Général sur la Protection des Données

Le règlement européen relatif à la protection des données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018. La commune doit se mettre en conformité dans le cadre de cette nouvelle réglementation concernant l'ensemble des données personnelles (ressources humaines, état civil, élections...). Le centre de gestion de l'Aube n'ayant pas les ressources techniques et humaines pour nous aider, il nous est proposé de conventionner avec le centre de gestion de Meurthe et Moselle qui peut nous mettre à disposition son Délégué à la Protection des Données. Le coût de cette prestation sera de 30 € par an. Le conseil municipal accepte cette proposition.

Redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunication

L'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances. Le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs maxima.

Modification du poste d'adjoint technique territorial (entretien des bâtiments publics)

Le contrat de la personne en charge du ménage des bâtiments communaux arrive à son terme le 31 août 2018 et en accord avec elle, il ne sera pas renouvelé à la suite de son congé maternité. Actuellement, c'est Madame Béné qui la remplace et ce jusqu'au 26 juillet 2018. Sur proposition du maire, le conseil municipal décide de ramener ce temps de travail à 2 h au lieu de 2 h 30 du fait que la salle des fêtes étant occupée tous les jours par la cantine, c'est son personnel qui entretient les locaux. Un nouveau contrat sera signé avec Madame Béné à compter du 1^{er} septembre 2018 à raison de 2 h par semaine.

Entretien des espaces verts et travaux d'élagage

Il était nécessaire de définir dans le village les zones qui peuvent être traitées avec les produits à utiliser de celles qui devront être tondues ou piochées. Un plan a été établi par Jean-François Vioix, Dominique Lhomme, Christian Portier, Jean-Paul Jessionesse et Michel Royer. Des travaux d'élagage seront à effectuer rue des Cras et voie de Pargues.

Remplacement du photocopieur

Le photocopieur de la mairie ne bénéficie plus de maintenance puisque le contrat est arrivé à échéance et ce matériel est essentiel pour les opérations de dématérialisation.

Pour son remplacement deux options sont possibles : la location ou l'achat.

Après étude des différents devis du prestataire, le conseil municipal décide l'achat d'un photocopieur reconditionné noir et blanc et couleur au prix de 2 299.00 € H.T. soit 2 758.80 € T.T.C ainsi que des frais d'installation et de formation pour 140 € H.T.

Le contrat de maintenance est également accepté :

Coût à la copie noir : 0.010 € H.T

Coût à la copie couleur : 0.10 € H.T.

Durée du contrat 3 ans avec possibilité d'une année supplémentaire.

Le budget sera modifié pour inscrire cette dépense en section investissement.

Fête du 14 juillet

Elle sera reconduite comme les années précédentes : repas organisé par les sapeurs- pompiers, feu d'artifice. Une remise de médailles aux sapeurs-pompiers aura également lieu.

Déploiement de la fibre

Les travaux visant à desservir la fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) devraient être engagés dans notre commune entre août 2019 et août 2020 et pour une durée de travaux d'un an environ.

Une contribution financière sera demandée à la Communauté de Commune du Chaourçois et du Val d'Armanche. Celle-ci ne disposant pas actuellement de la compétence en matière d'aménagement numérique, le conseil municipal décide de la lui transférer et accepte la modification de ses statuts.

Travaux au moulin 2^{ème} tranche

Le conseil municipal prend connaissance des devis concernant la motorisation du mécanisme d'entraînement des meules du moulin ainsi que la reconstruction d'une cheminée. Le maire se renseignera sur les subventions qu'il est possible de solliciter et d'obtenir.

Informations et questions diverses.

- Le conseil municipal prend connaissance du courrier relatif à la vente de deux parcelles de bois pour lesquelles la commune peut exercer son droit de préférence. Le conseil municipal ne donne pas suite à cette proposition.
- Sinistre clôture étang : la réparation sera prise en charge par les assurances.
- Réfection d'une partie du mur en pierre éboulé le long du landion : Le conseil municipal prend connaissance du devis. Aucune suite n'est donnée à ce jour, le conseil municipal décide d'étudier d'autres solutions.

- Vitesse des véhicules : M. Montouillout fait remarquer la vitesse excessive de certains véhicules venant de Chesley et demande s'il n'est pas possible d'envisager des aménagements.
- Horaires de réunions du conseil municipal : elles auront lieu à 20 h l'hiver (à compter du 15 octobre) et à 20 h 30 l'été (à compter du 15 Mai).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

Le Maire
M. LHOMME Dominique